

AIDES 2026

AUX PORTEURS DE PROJETS TOURISME DURABLE

LES ÉTAPES D'UN PROJET RÉUSSI

Rôle des acteurs du projet

MODE D'EMPLOI

Démarche pour bénéficier d'une aide

DÉTAILS DES DISPOSITIFS

Soutien financier favorisant l'efficacité énergétique dans les bâtiments, le recours aux énergies renouvelables et les démarches limitant les impacts environnementaux

**ACTEURS
TOURISTIQUES**

**MAI
2026**

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉ D'AIDE

► DISPOSITIFS GÉNÉRIQUES ADEME

Pour s'informer et déposer un dossier de demande d'aide à l'ADEME, il existe une plateforme nationale qui recense toutes les aides de l'ADEME, classées par thématique : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
Si besoin, pour contacter l'ADEME, utiliser le formulaire de contact présent tout en bas de chaque page du site.

| CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ | MODALITÉS DE DÉPÔT |
|--|--|
| <p>Sauf exception, les aides de l'ADEME sont accessibles à toutes les entreprises, sans condition de taille ou de secteur d'activité.</p> <p>Chaque dispositif de l'ADEME a ses propres conditions d'éligibilité. Par exemple, la réalisation d'une étude préalable est nécessaire pour les investissements en matière d'énergies renouvelables.</p> | <ol style="list-style-type: none">1) Identifier le dispositif d'aide adéquat via les filtres du moteur de recherche (choisir la cible entreprise et la localisation Grand Est)2) Créer son compte et le valider via le lien reçu par mail3) Se connecter avec son compte4) Déposer un dossier |

► DISPOSITIFS DE LA RÉGION GRAND EST/HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

| CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ | MODALITÉS DE DÉPÔT |
|---|---|
| <p>Soutien à l'hôtellerie :</p> <p><i>Création, extension et rénovation fondamentale dans l'hôtellerie indépendante (8 chambres min.).</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Classement minimum 3* ou 4* après travaux pour hôtels indépendants adhérent ou non à un réseau volontaire• Label environnemental après travaux (Clef Verte, Ecolabel européen, Green Globe, Hôtel au naturel,...) ou affichage environnemental (class. niveau B min.) ou obtention du label Destination d'Excellence d'Atout France.• Borne de rechargement pour véhicules à assistance électrique si l'investissement prévoit des places de stationnement ou parking<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre des actions de transition énergétique, à détailler dans le tableau Focus Transition énergétique• Pas d'aide régionale aux projets dont l'énergie principale est le fioul »<ul style="list-style-type: none">• Présenter et commercialiser numériquement son offre• Proposer son offre sur la plateforme Explore Grand Est : https://www.explore-grandest.com• Recours à un maître d'œuvre ou à un architecte pour le suivi de la réalisation de ses travaux• Piscines, SPA, bain finlandais, sauna hammam éligibles uniquement si justification d'économie en eau/énergie via le maître d'œuvre ou l'architecte• Apport égal, au minimum, à 20 % du montant global de l'opération | <p>Déposer votre demande dans le téléservice régional en vous rendant sur la page internet de la Région Grand Est www.grandest.fr puis cliquer sur « recherche des aides » puis cliquer sur « filtrer », puis cliquer sur « je recherche par thématique » et sélectionner « Tourisme ». Appliquer ensuite les filtres et sélectionner le dispositif d'intervention retenu.</p> |

► DISPOSITIFS DE LA RÉGION GRAND EST/HÉBERGEMENT TOURISTIQUE (SUITE)

| CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ | MODALITÉS DE DÉPÔT |
|---|---|
| <p align="center">Soutien à l'hôtellerie de plein air :</p> <p align="center">Création, Extension, rénovation/modernisation de l'hôtellerie de plein air.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classement minimum 3* (au plus tard à l'issue des travaux), • Label environnemental : « Eco label Européen », « Clef Verte », «Green Globe 21» ou autre ou à obtenir le label Camping Qualité ou le label Destination d'Excellence (au plus tard à l'issue des travaux) • Borne de rechargement pour véhicules à assistance électrique si l'investissement prévoit places de stationnement ou parking • Recours à un maître d'œuvre ou à un architecte pour le suivi de la réalisation de ses travaux, le cas échéant • Piscines, SPA, bain finlandais, sauna hammam éligibles uniquement si justification d'économie en eau/énergie via le maître d'œuvre ou l'architecte • Pas d'aide régionale aux projets dont l'énergie principale est le fioul » <ul style="list-style-type: none"> • Présenter et commercialiser numériquement son offre • Proposer son offre sur la plateforme Explore Grand Est : https://www.explore-grandest.com • Apport égal, au minimum, à 20 % du montant global de l'opération | <p>Déposer votre demande dans le téléservice régional en vous rendant sur la page internet de la Région Grand Est www.grandest.fr puis cliquer sur « recherche des aides » puis cliquer sur « filtrer », puis cliquer sur « je recherche par thématique » et sélectionner « Tourisme ». Appliquer ensuite les filtres et sélectionner le dispositif d'intervention retenu.</p> |
| <p align="center">Soutien aux hébergements collectifs :</p> <p align="center">Création, Rénovation fondamentale ou Extension d'hébergements touristiques collectifs (40 lits minimum après travaux) hors centres appartenant à un Comité d'Entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhérer à un réseau de tourisme associatif, de tourisme social et solidaire, ou tout autre réseau (exception pour les résidences de tourisme dont les demandes sont analysées au cas par cas) <ul style="list-style-type: none"> • Labellisation environnementale après travaux (Clef Verte, Ecolabel européen, etc.) ou obtenir le label Destination d'Excellence d'Atout France • Mettre en œuvre des actions de transition énergétique, à détailler dans le tableau Focus Transition énergétique • Borne de rechargement pour véhicules à assistance électrique si l'investissement prévoit des places de stationnement ou parking • Recours à un maître d'œuvre ou à un architecte pour le suivi de la réalisation de ses travaux • Piscines, SPA, bain finlandais, sauna hammam éligibles uniquement si justification d'économie en eau/énergie via le maître d'œuvre ou l'architecte • Pas d'aide régionale aux projets dont l'énergie principale est le fioul » <ul style="list-style-type: none"> • Présenter et commercialiser numériquement son offre • Proposer son offre sur la plateforme Explore Grand Est : https://www.explore-grandest.com • Apport égal, au minimum, à 20 % du montant global de l'opération | <p>Déposer votre demande dans le téléservice régional en vous rendant sur la page internet de la Région Grand Est www.grandest.fr puis cliquer sur « recherche des aides » puis cliquer sur « filtrer », puis cliquer sur « je recherche par thématique » et sélectionner « Tourisme ». Appliquer ensuite les filtres et sélectionner le dispositif d'intervention retenu.</p> |

► DISPOSITIFS DE LA RÉGION GRAND EST/HÉBERGEMENT TOURISTIQUE (SUITE)

| CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ | MODALITÉS DE DÉPÔT |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">Soutien aux hostels :</p> <p style="text-align: center;">Création, réhabilitation ou d'extension d'hébergements d'une capacité minimum de 15 lits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Labellisation environnementale après travaux (Clef Verte, Ecolabel Européen, etc...) ou obtenir le label Destination d'Excellence d'Atout France • Mettre en œuvre des actions de transition énergétique, à détailler dans le tableau Focus Transition énergétique • Borne de rechargement pour véhicules à assistance électrique • si l'investissement prévoit des places de stationnement ou parking • Recours à un maître d'œuvre ou à un architecte pour le suivi de la réalisation de ses travaux • Piscines, SPA, bain finlandais, sauna, hammam éligibles uniquement si justification d'économies en eau/énergie via la maître d'œuvre ou l'architecte • Pas d'aide régionale aux projets dont l'énergie principale est le fioul » • Être référencé à l'Office de Tourisme ou à l'organisme de promotion du tourisme de son secteur géographique ou un organisme de Tourisme Social et Solidaire <ul style="list-style-type: none"> • Présenter et commercialiser numériquement son offre • Proposer son offre sur la plateforme Explore Grand Est : https://www.explore-grandest.com • Apport égal, au minimum, à 20 % du montant global de l'opération | <p>Déposer votre demande dans le téléservice régional en vous rendant sur la page internet de la Région Grand Est www.grandest.fr puis cliquer sur « recherche des aides » puis cliquer sur « filtrer », puis cliquer sur « je recherche par thématique » et sélectionner « Tourisme ». Appliquer ensuite les filtres et sélectionner le dispositif d'intervention retenu.</p> |
| <p style="text-align: center;">Soutien aux hébergements insolites :</p> <p style="text-align: center;">Création/implantation d'hébergements insolites de qualité (structures pérennes, exclusion des tipis, yourtes et bulles démontables, etc.)</p> <p style="text-align: center;">Obligation d'implanter 2 unités au minimum en cas de création ex-nihilo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Label « Insolite » Gîtes de France, Clévacances ou de tout autre organisme habilité à attribuer ce label • Soutien aux structures pérennes munies de commodités essentielles (sanitaires et kitchenettes installés dans l'hébergement ou attenants à chaque hébergement) <ul style="list-style-type: none"> • Pour les projets atypiques : demande étudiée au cas par cas • Hébergements insolites proposant une offre de type « dortoirs » avec sanitaires et cuisines communs inéligibles • Piscine, SPA, bain finlandais, sauna, hammam inéligibles • Accord obligatoire de la mairie même après délivrance ou dépôt de permis de construire • Être référencé à l'Office de Tourisme ou à l'organisme de promotion du tourisme de son secteur géographique <ul style="list-style-type: none"> • Présenter et commercialiser numériquement son offre • Proposer son offre sur la plateforme Explore Grand Est : https://www.explore-grandest.com • Apport égal, au minimum, à 20 % du montant global de l'opération | <p>Déposer votre demande dans le téléservice régional en vous rendant sur la page internet de la Région Grand Est www.grandest.fr puis cliquer sur « recherche des aides » puis cliquer sur « filtrer », puis cliquer sur « je recherche par thématique » et sélectionner « Tourisme ». Appliquer ensuite les filtres et sélectionner le dispositif d'intervention retenu.</p> |

LES RESSOURCES PAR THÉMATIQUE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

> LABÉLISATION

| OBJET | AIDE MAXIMALE |
|--------------------------------|--|
| Labellisation environnementale | 80 % maximum du coût de la procédure de labellisation environnementale sur présentation de facture dans le cadre d'un investissement soutenu par la Région au titre de ses dispositifs d'aide à l'hébergement. Instruction Région/Direction du Tourisme |

Webinaire «[Tout savoir sur l'Ecolabel européen pour les hébergements touristiques](https://www.dailymotion.com/video/x90x69a)»

<https://www.dailymotion.com/video/x90x69a>

Outil gratuit Ecolabel Toolbox

Développé par l'ADEME, l'Ecolabel Toolbox, véritable aide à la définition et mise en place d'un programme d'actions, permet de réaliser en s'auto-évaluant un pré-diagnostic en passant en revue l'ensemble des pratiques de l'établissement, au regard des critères de l'Ecolabel Européen.

<http://www.ecolabeltoolbox.com/fr/>

Les restaurateurs peuvent se tourner vers le référentiel « Exemplarité environnementale dans la restauration commerciale » (Annexe 3 du Guide pratique).

COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

| OBJET | AIDE MAXIMALE |
|--|---|
| Évènement durable Soutien aux événements d'envergure régionale, nationale ou internationale dont l'impact touristique est avéré. | Taux maxi : 20 % - le montant de la subvention est modulé en fonction de l'intérêt du projet, son caractère durable et innovant et du plan prévisionnel de l'opération. Un bonus pouvant aller jusqu'à 15% est attribué aux événements éco-responsables certifiés ou labellisés (attestation à fournir). Prise en charge, à hauteur de 80 % (aide maximum de 5 000 €), les dépenses engagées pour l'entrée dans une démarche de labellisation ou de certification environnementale (fournir l'attestation). Parmi les dépenses éligibles : les actions engagées au titre du développement durable (achats d'éco-cup, vaisselle écologique, toilettes sèches, dématérialisation des billets...) Instruction Région/Direction du Tourisme |

PLATEFORME EMERGE

L'association conseille et accompagne les organisateurs d'évènements dans leur démarche de développement durable dans tous les domaines, qu'ils soient culturels, sportifs, populaires et institutionnels. Aujourd'hui, l'équipe travaille à l'essaimage de ses outils et méthodologies au niveau de la région Grand Est à travers le projet EMeRGE.

<https://emer-ge.fr/>

DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES :
Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) :

<https://www.climaxion.fr/docutheque/certificats-deconomie-denergie-cee-destination-entreprises>

Les prêts de la Banque Publique d'Investissement (BPI France) :
Prêts verts :

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/pre-vert-ademe>

Entreprises dans une démarche de TE (labels types Clef verte, ISO ...), ou sinon plan d'actions détaillé de la stratégie environnementale. Toute entreprise ayant bénéficié d'une aide de l'ADEME est éligible

Evaluation de la qualité financière du projet

Montant : jusqu'à 5 millions d'€ (limité au montant des fonds propres de l'entreprise)

Taux d'intérêt basé sur la quotation Banque de France

- Réel programme de transition énergétique
- Prêt non affectés (pas de factures)
- Durée longue (jusqu'à 10 ans), différé d'amortissement jusqu'à 2 ans
- Sans garantie

Prêt économies d'énergie :

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-économies-denergie-pee>

Financement d'équipements éligibles au CEE, au moins sur 60% des équipements

- 10 000 à 500 000 €
- Durée de 3 à 7 ans
- Différé d'amortissement jusqu'à 2 ans
- Sans garantie
- BPI peut intervenir seule (sans cofinancement)

Aide au petit tertiaire : France RENOV' (ex espace Conseil FAIRE) : Information, conseil, accompagnement du petit tertiaire privé (<1000m², commerces, bureaux, restauration ...) sur les économies d'énergie, les travaux et les aides financières.

<https://france-renov.avec.climaxion.fr>


ÉNERGIES RENOUVELABLES
➤ BOIS ÉNERGIE

| OBJET | AIDE MAXIMALE |
|---|--|
| Etude approfondie obligatoire si projet > 70 kW Si puissance inférieure : se référer à la fiche projet | 50 à 70 % (assiette éligible plafonnée à 25 000 €) pour les projets de moins de 1200MWh* EnR/an Instruction Région / Climaxion Pour les projets de plus de 1200MWh* EnR/an Instruction ADEME |
| Investissement chaufferie bois de moins de 1 200 MWh*/an et réseau de chaleur associé | 30 à 40 % Aide totale plafonnée à 340 000 € pour la partie chaudière et 240 000 € pour la partie réseau de chaleur Instruction Région / Climaxion |
| Investissement chaufferie bois entre 1 200 et 12 000 MWh*/an et réseau de chaleur associé | Aide forfaitaire selon les règles du fonds chaleur Instruction ADEME |

➤ GÉOTHERMIE

| OBJET | AIDE MAXIMALE |
|---|--|
| Étude | 50 à 70 % (assiette éligible plafonnée à 50 000 €) pour les projets de moins de 75 MWh* EnR/an Instruction Région / Climaxion Pour les projets de plus de 25 MWh* EnR/an Instruction ADEME |
| Géothermie sur nappe jusqu'à 75 MWh EnR/an, Géothermie sur champ de sondes jusqu'à 75 MWh EnR/an, Géothermie sur eaux usées jusqu'à 75 MWh* EnR/an | 45 à 50 % Aide plafonnée poste par poste, voir détail dans le règlement du dispositif Instruction Région / Climaxion |
| Investissement géothermie <ul style="list-style-type: none"> • sur nappes et champ de sondes entre 75 et 1 000 MWh* EnR/an • sur eaux usées entre 75 et 1 200 MWh* EnR/an | Montant indicatif : <ul style="list-style-type: none"> • Nappe et eaux usées : 500 €/MWh* chaud et 400 €/MWh* froid • Champ de sondes : 1000 €/MWh* chaud et 400 €/MWh* froid Instruction ADEME |
| Investissement géothermie > 1 GWh | Analyse économique Instruction ADEME |

*Mégawatt-heure

➤ SOLAIRE THERMIQUE

| | OBJET | AIDE MAXIMALE |
|----------------|--|---|
| ÉTUDE | Étude de faisabilité Surface panneaux < 75 m ² | 50 à 70 % 3 500 € d'assiette par bâtiment étudié Instruction Région |
| | Étude de faisabilité Surface panneaux > 75 m ² | 50 à 70 % selon les règles du fonds chaleur Instruction ADEME |
| | Étude de Structure / Etude de structure si nécessaire Surface panneaux < 75 m ² | 50 à 70 % 4 000 € d'assiette par bâtiment étudié Instruction Région |
| INVESTISSEMENT | Solaire thermique Surface panneaux < 75 m ² | 45 à 50 % d'aides Plafond du montant éligible 1 500 € HT/m ² Instruction Région |
| | Solaire thermique Surface panneaux > 75 m ² | Règles fonds chaleur : Instruction ADEME |
| | Réhabilitation installations existantes de moins de 20 ans Surface panneaux < 25 m ² | Jusqu'à 50% d'aides Instruction Région |
| | Réhabilitation installations existantes de moins de 20 ans Surface panneaux > 25 m ² | Règles fonds chaleur : <ul style="list-style-type: none"> • Taux maximal de 50% • Plafond d'aide : <ul style="list-style-type: none"> - pour les Audits : 3 000 € - pour les travaux : le minimum de 500€/m² et 30 k€ Instruction ADEME |

DISPOSITIFS TRANSVERSAUX, COMPLÉMENTAIRES - AUTRES SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

► BPI FRANCE - DIAG ECO-FLUX : OUTIL DE DIAGNOSTIC EAU, ÉNERGIE, MATIÈRES ET DÉCHETS

Cet accompagnement personnalisé sur douze mois est à destination des PME, ETI et groupes du secteur de l'industrie, de la distribution, de l'hôtellerie et de la restauration dont l'effectif de site est compris en 20 et 250 salariés.

Effectué en relation avec un expert, ce dispositif identifie des économies concrètes et mesurables sur les postes eau, énergie, matières et déchets, avec un retour sur investissement inférieur à un an. Coût : 2 000 € HT (20-49 salariés) et 3 000 € HT (50-250 salariés).

Inscriptions sur <https://diagecoflux.bpifrance.fr/>

► BPI FRANCE - DIAG DÉCARBON'ACTION

Cet accompagnement de 12 jours permet d'initier la décarbonation des entreprises. Toutes les PME et ETI de moins de 500 salariés n'ayant jamais réalisé de bilan carbone sont éligibles, quel que soit leur secteur d'activité.

Coût : 4 000 € HT (moins de 250 salariés) et 6 000 € HT (250-499 salariés).

Inscriptions sur <https://diagdecarbonaction.bpifrance.fr/>

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/diag-adaptation>

► BPI FRANCE - VTE VERT : RECRUTEMENT D'UN JEUNE VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ENTREPRISES

Le VTE vert est un dispositif d'aide à l'embauche d'un jeune pour les contrats conclus depuis le 1^{er} septembre 2020. Les missions confiées doivent comporter des responsabilités et être en lien avec la transition écologique de l'entreprise.

Aide pouvant aller jusqu'à 12 000 € pour l'embauche :

- Soit d'un jeune de niveau bac+2 minimum, en CDI ou CDD d'au moins 1 an, diplômé depuis moins de 2 ans,
- Soit d'un jeune déjà diplômé de niveau bac+2 et en cours de formation pour un niveau bac+3 ou plus, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (pour une durée de 10 mois minimum).

L'embauche d'un jeune pour la mise en œuvre et/ou le suivi de l'Ecolabel européen est par exemple possible.

Pour en savoir plus : <https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/vte-vert>

► BPI FRANCE - PRÊT TOURISME

Ce prêt permet de financer les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle, les investissements immatériels, l'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement, les investissements corporels à faible valeur de gage et notamment ceux liés à une démarche de développement durable ou de transformation digitale, les opérations de transmission.

50 000 € à 2 000 000 € ; 2 à 10 ans, à taux fixe. <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/generaliste/pre-tourisme>

Comme le prêt vert mais pas de contraintes transition énergétique.



**APPEL À PROJETS
TOURISME DURABLE**
(publication automne 2024)

➤ **ATOUT FRANCE – APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT : ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DE PROJETS EXEMPLAIRES, INTÉGRANT UNE FORTE DIMENSION DURABLE**

L'appel à manifestation d'intérêt concerne une aide en ingénierie pour accompagner le déploiement de projets exemplaires :

- Des investissements intégrant une forte dimension durable et fortement structurants pour les destinations où ils se développeront ;
- Des projets de développement répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil.

Tous les champs du tourisme sont concernés : mobilités, hébergements, restauration, activités, transformation numérique, structuration des produits, intermédiation et distribution, professionnalisation...

<https://www.atout-france.fr/fr/ingenierie-investissements>

Pour des mobilités touristiques durables : parcours d'actions et communs pour outiller les acteurs du tourisme

<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transports/8834-les-communs-sur-la-mobilite-touristique.html>

➤ **FRANCE ACTIVE - PRÊT RELANCE DU TOURISME SOCIAL**

Peuvent bénéficier du dispositif les opérateurs du Tourisme social adhérents à l'UNAT avec un chiffre d'affaires compris entre 1 et 5 millions d'euros et au moins 3 ans d'existence, qui connaissaient une situation économique stable avant la crise.

<https://www.franceactive.org/actualites/lancement-du-pret-relance-tourisme-social/>

POUR ALLER PLUS LOIN : S'INFORMER, S'INSPIRER ET FORMER SES ÉQUIPES

LADEME met à votre disposition :

- Son expertise via des guides pratiques, des études, des retours d'expériences sur <https://librairie.ademe.fr/> ;
- Des lettres et magazines, auxquels vous abonner et disponibles sur <https://infos.ademe.fr/> ;
- Des parcours de formation distanciels et présentiels, sur <https://formations.ademe.fr/> ;

► BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU SECTEUR DU TOURISME EN FRANCE

Etude du bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme 2022 -ADEME

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/7637-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-du-tourisme-en-france-en-2022.html>

Webinaire Bilan Gaz à Effet de Serre du 5 oct 2021

<https://www.dailymotion.com/video/x84t473>

Réaliser un bilan régional des émissions de gaz à effet de serre du tourisme

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/7647-realiser-un-bilan-regional-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-tourisme.html>

Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre : filière sites de loisirs et culturels

<https://librairie.ademe.fr/7210-realisation-d-un-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-filiere-sites-de-loisirs-et-culturels.html>

Réalisation de bilans de gaz à effet de serre et stratégie climatique associée filière sports, montagne et tourisme

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/5418-realisation-de-bilans-de-gaz-a-effet-de-serre-et-strategie-climatique-associee.html>

► ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Replay du webinaire « Opérateurs et territoires touristiques : s'adapter pour faire face au changement climatique » qui s'est tenu le 27 juin 2024 <https://www.dailymotion.com/video/x91lii0>

Guide méthodologique et les fiches retour d'expérience

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/7379-operateurs-et-territoires-touristiques-s-adapter-pour-faire-face-au-changement-climatique.html>

Une vidéo de présentation du guide 2'26 <https://www.youtube.com/watch?v=XX7DqKIMj7M>

CLIMAXION met à votre disposition :

► VIDÉOS EN RÉGION GRAND EST

<https://www.climaxion.fr/videotheque/tourisme-durable-lexemple-leco-lieu-du-renard-perche-68>

<https://www.climaxion.fr/videotheque/tourisme-durable-lexemple-vigotte-88>

<https://www.climaxion.fr/videotheque/tourisme-durable-lexemple-du-centre-ethic-vie-vert>

► LES FICHES EN RÉGION GRAND EST

<https://www.climaxion.fr/docutheque/domaine-dhaulme-hebergement-restauration-durables>

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/rex_batiment_tetras_-_vosges_88.pdf

<https://www.climaxion.fr/docutheque/camping-samaritaine-buzancy-08>

<https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/5540-ecoberge-08-incroyables-mais-verts-.html>

<https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/adaptation-amelioration-camping-les-naiades.pdf>

➤ NEWSLETTER SUR LE TOURISME DURABLE

<https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/newsletter/index-tourismedurable.pdf>

➤ GUIDES PRATIQUES HÉBERGEURS ET RESTAURANTS COMMERCIAUX

Deux guides publiés en 2021 présentent des fiches actions portant sur les 8 thématiques suivantes : pilotage, achats responsables, énergie, eau et eaux usées, déchets, biodiversité, mobilité durable, social.

Guide pratique à l'attention des hébergeurs pour un tourisme durable :

<https://librairie.ademe.fr/developpement-durable/4557-guide-pratique-a-l-attention-des-hebergeurs-pour-engager-des-actions-environnementales.html>

Guide pratique à l'attention des Restaurants commerciaux pour un tourisme durable :

<https://librairie.ademe.fr/developpement-durable/4893-guide-pratique-bretagne-restaurants-commerciaux-queelles-actions-mettre-en-place-pour-un-tourisme-durable-.html>

➤ SLOW TOURISME

Pour accompagner le développement du slow tourisme en France, la DGE (Direction Générale des Entreprises) propose une boîte à outils destinée aux prestataires et porteurs de projets touristiques :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/developpement-et-competitivite-du-secteur/slow-tourisme-france>

➤ UN RÉSEAU DANS LE GRAND EST : PARTAAGE (POUR UNE ALIMENTATION RESPONSABLE ET UNE TRANSITION AGRI-ALIMENTAIRE EN GRAND EST)

Ce réseau a pour objectif de structurer les acteurs de la transition alimentaire, les outiller, les informer, organiser des temps de rencontres pour favoriser les échanges entre eux et les faire monter en compétence.

<https://reseau-partage.fr/>

Exemples hors Grand Est

« Créer un cercle économique vertueux autour d'une cuisine 100 % locale » - ADEME Infos

<https://infos.ademe.fr/agriculture-alimentation/2024/creer-un-cercle-economique-vertueux-autour-dune-cuisine-100-locale/>

<https://infos.ademe.fr/magazine-janvier-2025/>

Numérique responsable

<https://altimpact.fr/numerique-responsable-engagez-votre-organisation/>

Liste évolutive.

CONTACTS

► LES CONTACTS DES CHARGÉS DE MISSION CLIMAXION

<https://www.climaxion.fr/docutheque/charges-mission-transition-energetique>

► LES CONTACTS DES CHARGÉS DE MISSION TOURISME DE LA RÉGION GRAND EST

| DISPOSITIF | PÉRIMÈTRE | CONTACT RÉGION GRAND EST |
|---------------------------------------|-------------------|--|
| Hôtellerie Hôtellerie de plein air | Alsace | Régine Brid-Heydmann regine.brid-heydmann@grandest.fr Tél : 03 88 15 64 97 |
| Hôtellerie Hôtellerie de plein air | Lorraine | Karine Muller karine.muller@grandest.fr Tél : 03 87 33 61 70 |
| Hôtellerie Hôtellerie de plein air | Champagne-Ardenne | Sandra de Laverny sandra.delaverny@grandest.fr Tél : 03 26 70 86 55 |
| Hébergement collectifs Hostels | Grand Est | Julie Jacquot julie.jacquot2@grandest.fr Tél : 03 26 70 78 28 |
| Hébergement insolite | Grand Est | Laura Dos Santos laura.dossantos@grandest.fr Tél : 03 88 15 69 13 |

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique

| | | | | |
|---|---------------|---|---|--|
|  <p>anticiper • économiser • valoriser</p> | Financé par : |  <p>Liberté Égalité Fraternité</p> |  <p>AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p> |  |
|---|---------------|---|---|--|

GRAND EST
RÉGION
VERTE